

**INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS
NON DANGEREUX
de la SA SITA DECTRA à ALLEMANT**

**Compte-rendu de la réunion
de la Commission Locale d'Information et de Surveillance
du 15 juin 2010 tenue à la sous-préfecture de Soissons à 14 h 30**

La réunion a été présidée par M. COULON - Sous-Préfet de SOISSONS

ETAIENT PRESENTS :

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES :

- M. Marc HENNEVEUX - Maire d'ALLEMANT

REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ EXPLOITANTE :

- M. ANDRIEUX - Directeur d'agence
- M. PELTIER – responsable du site

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

- M. PERRIN, Association " Vie et Paysages "
- M. GASTEL - Association Vauxaillon Nature

REPRÉSENTANTS DES SERVICES DE L'ÉTAT :

- M. PIEYRE – DREAL Picardie

ETAIENT ABSENTS :

- M. le Directeur de la Direction Départemental des Territoires (ou son représentant)
- M. le représentant de la commune de Pinon ou son suppléant

Ont également participé à la réunion :

- Mme KIÉLT, adjoint au maire de Pinon
- M. PICOT, vice pdt CC des Vallons d'Anizy
- M. LEFEVRE, président du syndicat mixte départemental Valor'Aisne
- M. LEGROS, association Qualit'Aisne
- Mlle BOILEAU (responsable Environnement), Baptiste DEBREE (responsable d'exploitation), SITA DECTRA

ooOoo

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 7 mai 2009
2. Présentation du suivi d'exploitation du site pour l'année 2009
3. Actualités du site : travaux, études en cours, perspectives
4. Actions de l'Inspection en 2009
5. Questions diverses
6. Visite du site

⌘⌘⌘⌘⌘

M. le Sous-préfet ouvre la séance, remercie les membres présents et propose d'étudier les points figurant à l'ordre du jour.

La composition de la CLIS a été modifiée par l'arrêté préfectoral du 25 mai 2010. (diffusé en annexe à la convocation).

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 7 MAI 2009

Chaque membre a été destinataire du procès-verbal

Le Président demande si des remarques sont émises.

En l'absence d'autre observation, le PV est approuvé.

2. DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION DU PUBLIC

Chaque membre a été destinataire du document annuel d'information établi par l'exploitant (année 2009).

M. DEBREE en assure le commentaire par projection sur écran des points significatifs.

Un nouvel arrêté en date du 6 novembre 2009 a abrogé et remplace tous les actes administratifs antérieurs.

Le site a reçu 142 084 tonnes en enfouissement ce qui correspond à un dépassement d'un peu plus de 1%.

M.PERRIN évoque le dépassement du tonnage reçu. M.ANDRIEUX précise qu'il constate une baisse significative des tonnages. M.LEFEVRE confirme une baisse générale des tonnages produits dus principalement aux effets de la crise économique et dans une moindre mesure à la réduction à la source. Le dépassement de 2009 est principalement dû à la fermeture du site de La Chapelle Monthodon en juillet 2009 et au retard pris sur le projet de Valor'Aisne à Grisolles (qui a ouvert le 8 mars 2010). Le préfet a demandé à l'exploitant de respecter le tonnage cumulé sur deux ans.

M.GASTEL regrette le manque de pédagogie dans ce document et indique avoir plusieurs observations qu'il se propose de communiquer en marge de la réunion.

3. ACTUALITÉS

La société SITA DECTRA présente les éléments mis en place pour mieux appréhender les émissions diffuses d'odeurs : jury de nez, pose de nez électronique, étude de dispersion, numéro d'astreinte.

Les représentants des trois associations mentionnent que la population est exaspérée mais indiquent cependant que la situation s'est améliorée depuis l'année dernière.

L'exploitant a mis à jour, comme demandé par son arrêté préfectoral, son évaluation des risques sanitaires. Cette étude est en cours d'instruction au sein de l'Inspection des installations classées. L'avis de l'ARS sera sollicité. Une restitution sera réalisée dès finalisation de l'instruction.

MME KIELT et M.PICOT relayent les inquiétudes exprimées par la population. Concernant le risque de pollution des eaux souterraines, l'Inspection des Installations Classées rappelle les obligations réglementaires en matière d'aménagement des alvéoles de stockage et de suivi des nappes. Un point détaillé sur les contrôles réalisés lors de la construction des alvéoles est prévue au point 4 de l'ordre du jour. L'Inspection propose que lors d'une prochaine réunion, un point détaillé sur le suivi des eaux souterraines soit réalisé. A cette heure, le suivi des eaux n'a montré aucune anomalie pouvant avoir un lien avec l'installation.

4. ACTIONS DE L'INSPECTION EN 2009

M.PIEYRE présente les grandes missions de l'Inspection des Installations Classées et précise les actions menées sur le site de la société Sita Dectra en 2009.

Il présente notamment les contrôles et vérifications réalisés dans le cadre de la réception d'une alvéole de stockage et évoque les trois inspections sur site réalisées en 2009.

M.PIEYRE précise les aménagements réalisés pour l'alvéole 4 et détaille la réalisation de la barrière de sécurité passive avec notamment la reconstitution de la couche dite de faible perméabilité d'une épaisseur de 1,5m à une perméabilité inférieure à 10^{-9} m/s en fond d'alvéole.

5. QUESTIONS DIVERSES

M.PICOT demande ce qu'il se passera après la fermeture du site. M.PIEYRE précise que la réglementation française prévoit une période de post-exploitation d'au moins trente ans pendant laquelle l'exploitant continuera à traiter le biogaz et les lixiviats, à surveiller les rejets atmosphériques, aqueux ainsi que les eaux souterraines et à entretenir le site.

M. le sous-préfet invite l'exploitant à poursuivre ses efforts pour solutionner de façon pérenne l'absence de rejets gazeux malodorants.

6. VISITE DU SITE

Il est proposé pour les personnes qui le souhaitent de se rendre sur le site d'Allemant afin de procéder à une visite.

A Soissons, le 18 juin 2010

Le Président

Le Sous-Préfet de Soissons


Paul COULON